
Au sommaire de ce numéro :

<i>Le mot du maire</i>	<i>p. 1</i>
<i>Le budget communal 2017</i>	<i>p. 2 & 3</i>
<i>Les dotations de l'Etat</i>	<i>p.4</i>
<i>Avancement du P.L.U</i>	<i>p.5</i>
<i>Les élections présidentielles</i>	<i>p. 5</i>
<i>Nature – environnement</i>	<i>p. 6</i>
<i>Commerce et travaux</i>	<i>p. 7</i>
<i>Point sur les débats aux réunions du conseil municipal</i>	<i>p. 8 & 9</i>
<i>Déploiement Très Haut Débit</i>	<i>p. 10</i>
<i>Restez informés...</i>	<i>p. 10</i>
<i>Bibliothèque</i>	<i>p. 11</i>
<i>Salon du livre</i>	<i>p. 12</i>
<i>Des festivités au village</i>	<i>p. 13</i>
<i>Activités du comité des fêtes</i>	<i>p. 14</i>
<i>Réglementation vie pratique</i>	<i>p. 15</i>
<i>Informations utiles</i>	<i>p. 16</i>

Chères Isoises et chers Isois,

C'est toujours avec enthousiasme que l'équipe municipale s'investit pour gérer notre commune et proposer de nombreuses activités participatives en lien avec nos associations locales.

Les rencontres de la saison ont débuté avec la fête des voisins le 19 mai dernier et les festivités proposées notamment par le comité des fêtes et l'AISLC seront une opportunité de nous retrouver et de partager des moments forts de convivialité et d'amitié.

Le début de l'année est aussi celui de l'élaboration du budget de la commune. Comme les années précédentes, nous avons limité les dépenses au juste nécessaire afin de privilégier l'investissement. Ainsi, nous sollicitons systématiquement les subventions possibles auprès de nos partenaires. Pour les travaux de mise en accessibilité de l'école, c'est 80% de subventions que nous avons obtenus (dont 7 000 € sur la réserve parlementaire de notre député ; qu'il faut ici remercier). Toutefois, la baisse, ces trois dernières années, des dotations de l'État nous a contraint, par compensation, à augmenter la fiscalité, tout en res-

tant bien en-dessous de la moyenne des communes de la même strate démographique.

Depuis le 1^{er} janvier nous faisons partie de la nouvelle intercommunalité : *Seine Normandie Agglomération*. Progressivement, la coopération se met en place pour harmoniser les services publics et en garantir un équitable accès à tous. Vous bénéficiez désormais des tarifs de l'ex-CAPE de Vernon pour les activités sportives et culturelles. En ce qui concerne la fiscalité de l'intercommunalité, l'évolution sera quasiment nulle.

Notre moment fort de l'année sera la deuxième édition du salon du livre « Notre-Dame de Lire » organisé par Pascale Billard et son équipe qui se sont dépensés sans compter pour offrir un événement de qualité et rare dans une petite commune comme la nôtre.

Restant à votre service, je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne lecture du *Catenay* et me réjouis de vous rencontrer lors des diverses manifestations à venir.

Votre Maire
Thibaut BEAUTÉ

Les grandes lignes du budget 2017 – section fonctionnement

Comme chaque année depuis 2014, voici le budget 2017 voté lors du conseil municipal du 11 avril 2017.

Pour rappel, d'un point de vue comptable, le budget est structuré en deux parties : une section fonctionnement et une section investissement.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre (Recettes = Dépenses)

- La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité (électricité, charges de personnel,...)

SECTION FONCTIONNEMENT 2017

Recettes de fonctionnement : 462 999 €

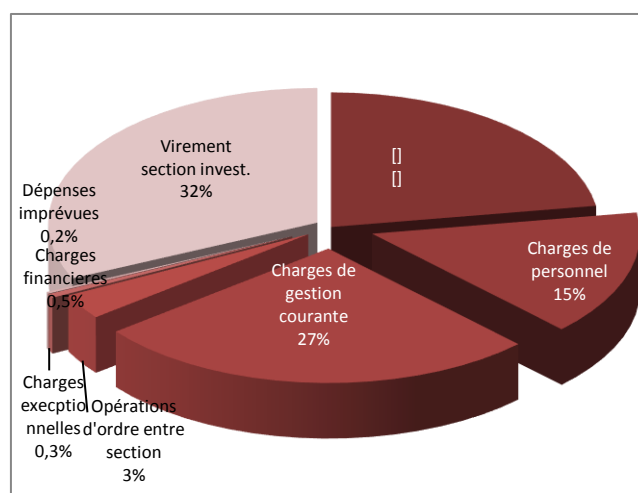
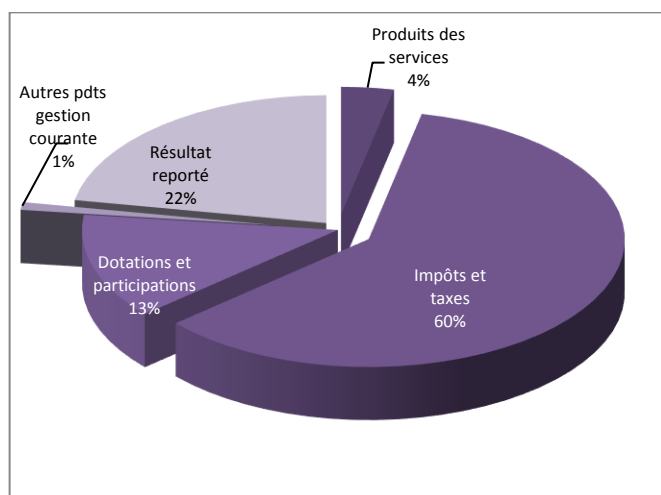
Dépenses de fonctionnement : 462 999 €

Recettes réelles de fonctionnement : 360 603 €

Dépenses réelles de fonctionnement : 301 714 €

Excédent de fonctionnement : 102 306 €

Virement à la section investissement : 161 285 €



Les ressources fiscales sont les principales sources de financement de la commune elles représentent 45 % des recettes réelles de fonctionnement.

Lors du CM du 11 avril 2017, une augmentation des taxes au niveau de la part communale a été votée à la majorité (deux votes contre). Les nouveaux barèmes sont les suivants :

Répartition de la part communale :

Taxe d'habitation :	5.07 %
Taxe sur le foncier bâti :	13.36 %
Taxe sur le foncier non bâti :	31.31 %

Les dotations et participations regroupe les dotations de compensation de l'état et les subventions reçues des principaux partenaires de la commune.

Les dotations de l'état diminuent chaque année. Cette année encore nous enregistrons une diminution de 6 800 € soit une diminution d'environ 14,5 %.

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses liées à la gestion quotidienne des services à l'entretien du patrimoine, à l'achat de fournitures ainsi que l'ensemble des prestations réalisées par des entreprises spécialisées dans le cadre du fonctionnement du service public.

Les charges de gestion courante est un poste qui enregistre notamment les dépenses réalisées par la commune pour les différentes contributions aux organismes (SIVOS,...), le service incendie, les subventions versées aux associations et à la coopérative scolaire, les indemnités des élus.

Les charges de personnel, quatre employés communaux à temps non complet :

- Fabienne FALLUEL Secrétaire de Mairie
- Dominique GOUJON Agent d'entretien
- Isabelle MEHEUST Agent d'entretien
- Emmanuel SCANELLA Agent d'entretien (CDD reconduit)

Les grandes lignes du budget 2017 – section investissement

- *La section d'investissement présente les programmes d'équipements nouveaux ou en cours. La commission travaux a activement participé à l'élaboration des prévisions 2017.*

Ces dépenses sont principalement financées par le report de la section fonctionnement, par le recours éventuel à l'emprunt et la recherche systématique de subventions pour tout projet.

Lorsque nous faisons des demandes de subventions, cela implique que tout soit au stade de projet, les travaux ne peuvent commencer qu'après l'obtention des aides.

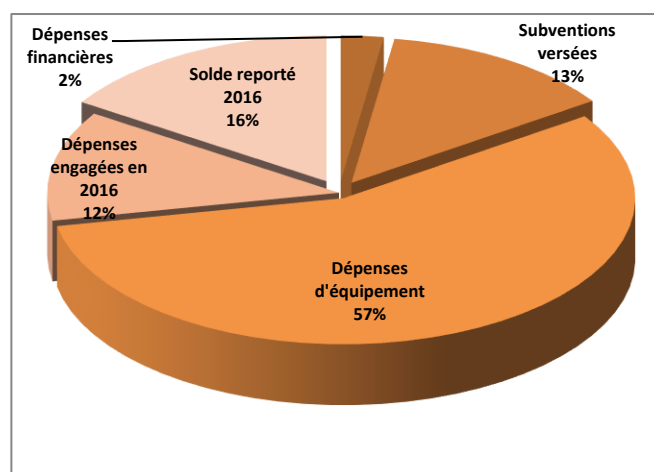
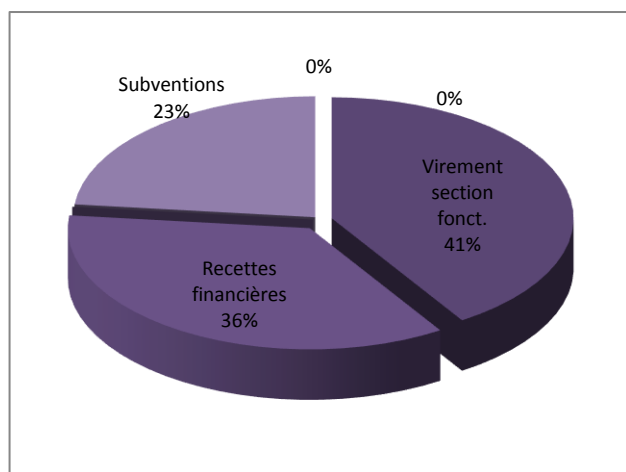
SECTION INVESTISSEMENTS

Recettes d'investissements : 409 782 €

Dépenses d'investissements : 409 782

Report section fonctionnement : 167 786 €
Recettes financières : 146 507 €
Subventions : 95 489 €

Dépenses d'équipement : 231 269 €
Dépenses financières : 9 670 €
Subventions versées : 53 834 €
Dépenses engagées en 2016 : 50 005 €
Solde reporté 2016 : 65 004 €



Les recettes d'équipement comprennent les subventions que nous avons déjà déposées, ou nous avons eu un accord.

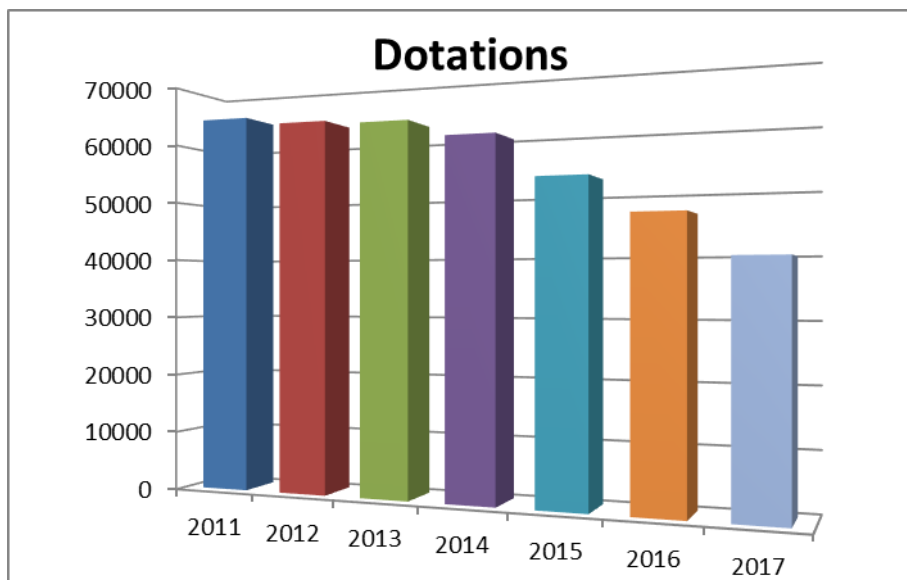
Les dépenses d'équipement vous seront détaillées au fur et à mesure par la commission travaux lors des prochaines parutions du Catenay.

Ce budget a été voté lors du conseil municipal du 3 avril 2017 en présence de Madame la trésorière des Andelys Régine ARDANUY-MOLENS.

Des dotations budgétaires de l'Etat en baisse constante

Depuis plusieurs années le gouvernement a décidé de réduire les dotations aux collectivités locales. Notre commune n'échappe pas à cette règle et doit s'adapter à ces diminutions.

Ci-dessous les dotations des 7 dernières années :



Soit une perte de 24 647 € principalement sur les quatre dernières années.

Ci-dessous quelques indicateurs pour notre commune.

Les taux d'impôts locaux	Taux d'imposition (%)			
	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	5.07 %	10.25 %	10.99 %	12.00 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	13.36 %	19.52 %	17.76 %	15.69 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	31.31 %	43.83 %	33.37 %	45.28 %

Produits des impositions	Produits en € par habitant			
	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	55	98	94	132
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	130	153	153	141
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	12	18	25	27

Plan local d'urbanisme (lettre n° 2)

L'élaboration de notre plan local d'urbanisme se poursuit, et lors de la réunion publique qui s'est tenue le 10 mars dernier à la salle du Clos Galy, nous avons pu vous présenter le diagnostic (http://notre-dame-de-lisle.fr/wp-content/uploads/2016/07/Réunion-pub_PLU_1b.pdf) de notre territoire. Véritable photographie, il permet de définir les orientations d'aménagement et de développement durables pour les prochaines années tout en s'inscrivant dans les obligations réglementaires supérieures.

Celui-ci fait apparaître une population relativement stable mais avec un accroissement important des seniors. Concernant le parc de logements, on note une baisse du nombre d'occupants par logement (2,5) qui par contre sont en majorité des 5 pièces et plus et des résidences principales. On notera un environnement de qualité avec les zones Natura 2000 (directives oiseaux et habitat), les ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et un atlas des paysages mettant en évidence la richesse de la plaine agricole alluviale et les coteaux boisés.

Lors du conseil municipal du 9 mai dernier, Monsieur Le Maire a rappelé que le Conseil Municipal avait décidé de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L.123-6 et suivants du Code de l'Urbanisme et de le transformer en PLU. Le chapitre 3 du titre II du code de l'Urbanisme fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme.

C'est ainsi que l'article L 123-1 dispose que les PLU « comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ». Ce document répond à plusieurs objectifs :

- il fixe l'économie générale du PLU et exprime donc l'intérêt général,
 - il est une pièce indispensable du dossier final, dont la réalisation est préalable au projet de PLU ou à sa révision et qui doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagements.
- Ces orientations du PADD ont donc été soumises au débat au Conseil Municipal et ce conformément à l'article L 123-9 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal a donc débattu de ces orientations générales ainsi que des objectifs proposés par les membres de la Commission chargée de ce dossier POS/PLU. Il s'en suit la présentation du PADD (téléchargeable sur le site de la commune).

Selon ces principes, Monsieur le Maire a exposé les orientations, les motivations et les objectifs figurant au PADD, ayant trait aux points suivants :

1. Préserver et protéger le patrimoine bâti et naturel de la commune
2. Maîtriser le développement urbain et modérer la consommation de l'espace
3. Renforcer l'attractivité de la commune
4. Prendre en compte les risques

LE CONSEIL MUNICIPAL, après discussions a, à l'unanimité, PRIS ACTE de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil Municipal.

Ainsi, conformément à nos engagements, une réunion publique de présentation du PADD se tiendra cet été.

Le Maire

Thibaut BEAUTÉ

Résultats des élections présidentielles

1^{er} tour (23/4/2017) :

Inscrits : 609 Votants : 496 (81,4%) Exprimés : 487

1. M. LEPEN : 135 voix (27,72 %)
 2. E. MACRON : 113 voix (23,2 %)
 3. F. FILLON : 107 voix (21,97 %)
 4. J-L. MELENCHON : 69 voix (14,17 %)
 5. B.HAMON : 24 voix (4,93 %)
 6. N. DUPONT-AIGNAN : 23 voix (4,72 %)
 7. F. ASSELINEAU : 6 voix (1,23 %)
 8. J. LASSALE : 4 voix (0,82%)
 9. N. ARTHAUD : 3 voix (0,62 %)
 10. P. POUTOU : 3 voix (0,62 %)
 11. J. CHEMINADE : 0 voix
- bulletins blancs : 6
bulletins nuls : 3

2^{ème} tour (7/5/2017) :

Inscrits : 609 Votants : 485 (79,6%) Exprimés : 433

- E. MACRON : 250 voix (57,74%)
M. LEPEN : 183 voix (42,26 %)
- bulletins blancs : 43
bulletins nuls : 9

Nature - Environnement

Nettoyage des bords de Seine

Cette année encore, le nettoyage en bord de Seine organisé par le conseil municipal a démontré toute son utilité, les crues de l'hiver charriant avec elles toutes sortes de déchets qui s'échouent régulièrement sur nos berges.



C'est une équipe de bénévoles motivés qui s'est donné rendez-vous à la mairie dès 9 heures du matin, le 18 mars dernier, avant rejoindre les bords de Seine par les chemins communaux.



Une fois de plus, la « récolte » s'est révélée fructueuse et les objets les plus inattendus ont pu être ramassés et apportés en déchèterie. Outre les habituels sacs plastiques et bidons, c'est

bel et bien un extincteur qui constitue le trophée du ramassage de cette année ! Profitons-en pour rappeler à chacun la nécessité de respecter et de faire respecter les cours de nos rivières.



Merci, en tout cas, à ceux qui ont contribué à maintenir en état les bords de Seine, qui demeurent ainsi l'un des atouts naturels les plus prisés de Notre-Dame de l'Isle.



Le respect et l'entretien des cours d'eau est l'affaire de tous. Une brochure, éditée par le Conseil Général a déjà été distribuée aux riverains du Catenay. Quelques exemplaires restent disponible en mairie en format papier ; une version numérique est

également disponible sur le site de la commune : <http://notre-dame-de-lisle.fr>, onglet « cadre de vie ».

Notre Maire élu à la tête du SYGOM

Comme la presse locale s'en est largement fait écho, notre maire, Thibaut Beauté a été élu, le 7 mars dernier, à la présidence du Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères, syndicat dirigé depuis dix ans par le député Franck Gilard. Le nouvel élu a immédiatement fait procéder à l'élection de trois vice-présidents (Jean-François Pilat pour Eure-Madrie-Seine, Alain Bertrand pour le Vexin Normand et Philippe Guericqs pour Lyons -Andelle) « afin de permettre que tous les territoires soient représentés » dans cette instance, dont l'indépendance doit être préservée.

Aide du SYGOM au compostage

Le Comité syndical du SYGOM a décidé de soutenir l'acquisition de composteurs pour les particuliers résidant sur son territoire. Cette démarche cherche à valoriser les conduites éco-citoyennes visant à diminuer les tonnages d'ordures ménagères collectées et les quantités de déchets verts apportés en déchèteries.

Le soutien est accordé sous forme d'un remboursement forfaitaire de 30 € pour un composteur d'une valeur d'au moins 60 € TTC sur présentation de pièces justificatives. Le dossier, à retirer en mairie ou à télécharger sur le site internet de la commune, devra être adressé directement aux services du SYGOM.

Quelques précisions :

- Le SYGOM ne fournit pas de composteur : chaque habitant pourra donc l'acheter où il le souhaite.
- L'offre est limitée à *un seul remboursement par foyer* et exclusivement destinée aux *particuliers* résidant sur le territoire du SYGOM.
- Seuls les conteneurs acquis *après le 1^{er} janvier 2017* sont concernés par cette opération (pas de remboursement rétroactif).
- Pour la durée de la convention, le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le composteur et à le maintenir dans un bon état.
- Le composteur devra être utilisé à l'adresse indiquée dans la demande pour un usage particulier exclusif.

Pour question concernant le compostage, cette adresse mail du SYGOM : compostage@sygom.fr.

Commerce - travaux

Ouverture du Croco de l'Isle

Conformément à nos engagements, et après plusieurs mois de travail, le conseil municipal est heureux de voir se concrétiser la réouverture du dernier commerce de notre commune sous une nouvelle dénomination : le *Croco de l'Isle*.



Ainsi, le 18 avril dernier, le restaurant a accueilli ses premiers clients offrant une nouvelle activité locale de proximité pour nos habitants.

Pour mémoire :

- Décision du conseil municipal du 29 février 2016 de racheter les murs de l'*Estaminet de l'Isle* par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.
- Signature le 15 février 2017 du bail tripartite entre l'exploitant, la SAS BREC (M. et Mme LARDY), la commune et l'EPF Normandie définissant les obligations de chacun, notamment les travaux d'investissement, réalisés par des entreprises locales mieux disantes, dus par le propriétaire (la commune) qui ont été mis à la charge de l'exploitant à concurrence d'une franchise de loyer.

Par ailleurs, afin de permettre l'organisation du stationnement en toute sécurité, un marquage au sol a été réalisé rue de l'église.

La nouvelle équipe exploitante s'est investie sans compter pour remettre en état cet outil de travail et créer deux emplois. Une prestation de qualité avec un rapport qualité/prix qui devrait répondre à l'attente de nos concitoyens.

En fin sachez que le *Croco de l'Isle* est fermé le lundi toute la journée et les mardi, mercredi et dimanche soirs. Nous vous souhaitons de venir découvrir ce nouveau lieu de convivialité qui vous accueillera avec plaisir.



Les travaux d'enfouissement

Après une longue période de travaux les rue Mauger et Petit Marie sont enfin débarrassées de leurs poteaux...

Si les travaux d'enfouissement ont demandé beaucoup de patience aux riverains, l'arrachage des poteaux s'est fait en moins de temps qu'il en faut pour le décrire...

Les poteaux téléphoniques en bois arrachés comme des fétus de paille...

Les poteaux électriques en ciment armé brisés



et sciés à la base



En une journée ils ont tous été extraits et transportés hors du village... Les photos ci-dessus témoignent des moyens employés...

Alain Favresse

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Depuis la dernière parution du Catenay se sont tenus cinq conseils municipaux dont nous donnons ci-après une synthèse, sauf pour les deux consacrés au budget (des 3 et 11 avril 2017), déjà décrit dans les pages précédentes. Nous vous rappelons que les comptes rendus des conseils sont consultables en mairie ou en ligne sur le site internet de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL du 6 février 2017

1) Vidéo-protection – Demande de subventions

La gendarmerie des Andelys a établi un diagnostic de vidéo protection. De cette étude, il ressort une proposition d'installer 6 caméras sur différents sites communaux. Le coût de cette réalisation est 30 100 € HT en partie finançables par les subventions du *Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance* et du *Conseil Départemental* auxquelles la commune peut prétendre.

2) Aide du Conseil départemental pour l'école.

La commune a obtenu une subvention de l'Etat (DETR) à hauteur de 40%, et une autre du département pour 40% supplémentaires, soit un financement à 80% de l'ensemble des travaux : portes, fenêtres, destruction du bâtiment préfabriqué et accès handicapé. Estimé au départ à 70 000 € le chantier, après négociations, sera moins coûteux que prévu.

3) Cimetière communal

Les tarifs du cimetière ont besoin d'être actualisés. Jusqu'à présent, ils s'élèvent à 122 euros pour une concession perpétuelle et 25 euros d'enregistrement. Il y a aussi un besoin de créer des caves-urnes. Peut-être aussi des columbariums et un jardin du souvenir. La question aussi de maintenir les concessions perpétuelles à côté de celles de 10, 30 et 50 ans est évoquée, sachant que ces concessions perpétuelles sont souvent laissées à l'abandon. Le fait de pouvoir renouveler tous les 10, 30 ou 50 ans implique davantage les familles à s'occuper de leurs défunts et permet aussi de mieux gérer les espaces. Cependant, la notion de perpétuité peut faire sens pour certaines familles. Il est donc nécessaire dans un premier temps de faire un état des lieux préalable. Ce travail est particulièrement compliqué dans la mesure où il n'existe que trop peu de traces dans les archives municipales.

4) SIEGE

a) Convention de participation financière 2017

La participation de la commune aux travaux du SIEGE sur le réseau de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications s'élève à 22 834 euros en section d'investissement et 10 667 euros en section de fonctionnement.

b) Borne de recharge pour véhicules électriques

Des bornes de recharge pour véhicules électriques sont actuellement installées aux Andelys et à la gare de Gaillon. L'idée d'en installer à NDI est la bienvenue et validée par le Conseil municipal.

c) Modification des statuts du SIEGE

L'adoption de lois récentes et les modifications du code général des collectivités territoriales depuis 2005, nécessitent d'adapter les statuts du SIEGE, groupement en charge de la distribution publique d'électricité et de gaz. [...] Le SIEGE envisage notamment d'intervenir dans des projets d'aménagement et d'exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable de proximité et de bornes de recharge pour véhicules électriques.

d) un point sur les travaux en cours rue Mauger.

Les travaux sur l'éclairage sont terminés. Une difficulté a été rencontrée rue Mauger au niveau de l'armoire de branchement. Afin de ne pas multiplier les armoires et par conséquent les abonnements, il convient de réfléchir à la répartition de celles-ci au sein du village.

Les ampoules blanches (à vapeur de mercure) ont été remplacées par des orangées (sodium HP), plus économiques et plus chaleureuses pour l'éclairage des rues. Actuellement, celui-ci se déclenche le matin à 5h30 pour s'éteindre automatiquement avec la lumière naturelle et s'allume avec la nuit pour s'interrompre à 23h. Par mesure d'économie le Conseil décide de retarder l'allumage à 6h30.

5) Opposition au transfert de compétence PLU à SNA

Vu l'intérêt que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'oppose, à l'unanimité, au transfert de compétence PLU à Seine Normandie Agglomération.

6) SIVOS

a) Modification des statuts

Suite au regroupement des différentes communautés (CCEVS, CCAE et CAPE) au sein de S.N.A., les compétences du SIVOS sont modifiées.

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Il devra notamment gérer en direct l'accueil périscolaire. Le Conseil adopte la modification des statuts du SIVOS.

Pour mémoire, le conseil syndical est composé à parité de six délégués représentant nos deux communes. Pour NDI, les délégués sont Mmes Tison et Billard et M. le Maire. Actuellement, la présidence du SIVOS est assurée par Mme Anciot de Pressagny l'Orgueilleux qui quittera ses fonctions prochainement.

b) Rentrée scolaire 2017

L'inspection académique a averti la commune que l'école de NDI était susceptible de se voir supprimer une classe, à cause des effectifs qui diminuent d'année en année. Une réunion est prévue avec les deux maires des villages concernés, les parents d'élèves et les professeurs des écoles pour trouver une solution. A priori, aucune fermeture de classe ne devrait intervenir à la rentrée 2017 mais la situation est menaçante pour 2018 et 2019.

La construction d'un lotissement de 20 maisons est prévu à Pressagny l'orgueilleux, des logements sont disponibles pour de nouveaux arrivants à Notre-Dame : au total une augmentation prévue de 10% de la population, argument présenté à l'Inspecteur de l'Education Nationale.

c) Renouvellement de la convention de mise à disposition du SIVOS de locaux (cantine) pendant les périodes scolaires

La salle de restaurant fait l'objet d'une convention de mise à disposition du SIVOS pour une participation de 900 euros par an. Celle-ci n'ayant pas été actualisée depuis 2006, la question sera abordée au vote du budget du SIVOS.

7) Informations diverses

a) Syndicat de voirie. Ont été élus M. Letourneur (président) et M. Lordi (vice-président) et une charte mise en place. Un point sur les organisations du travail, sur les indemnités en cas d'intempéries, les produits polluants, etc. a été fait. Les statuts seront mis en ligne sur le site de NDI. Le bureau syndical reste à élire. A noter que suite à la disparition de la CCAE, c'est le syndicat de Voirie de Vexin Seine qui reprend la charge de la fourrière animale (Aux Andelys).

b) Après renégociation, Groupama, qui assure l'ensemble des bâtiments et patrimoine de la com-

-mune a accepté d'intégrer le futur restaurant au contrat pour un montant inchangé.

c) Nos employés municipaux sont affectés à la rénovation de la salle des mariages (mise en peinture des murs) et à la remise en état des isolements.

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 13 mars 2017

1) Tableau des effectifs. Afin de recruter Mme Fabienne Falluel, a été créé au tableau des effectifs de la commune un poste d'adjoint territorial de catégorie C.

2) Astreinte

Un cahier d'astreinte recensant les coordonnées des services susceptibles d'être contactés en cas d'urgence est disponible en mairie. Il est proposé que le maire et les adjoints soient à tour de rôle de « permanence » pour être joignables en cas d'urgence. De même, il a été décidé qu'un répondeur sera mis en place afin de faciliter le travail de notre secrétaire de mairie.

3) Ecole – Demande de subvention réserve parlementaire

Le Conseil municipal sollicite une subvention de 7 000€ pour travaux divers d'intérêt local.

4) Elaboration du contrat rural

Lors du prochain conseil de SNA seront débattues les grandes priorités de développement. Deux documents permettront de renégocier les engagements des partenaires financiers : le contrat de ruralité et le contrat de territoire (ex-contrats d'agglomération et de pays). Les communes doivent donc faire parvenir à SNA une liste exhaustive des opérations qu'elles souhaitent voir financées à l'horizon 2021. Le Conseil municipal arrête la liste des opérations qu'il souhaite voir intégrer le contrat de Ruralité (document consultable en mairie).

5) Amende de police 2017 - Demande de subvention

Comme chaque année, il convient de proposer les opérations d'aménagement de sécurité que la commune souhaite voir financer. Deux sites sont particulièrement concernés, à savoir la route d'Hennezis et l'intersection située devant le cimetière. Après délibération, le Conseil sollicite une subvention au titre des amendes de police concernant l'opération d'aménagement du carrefour du cimetière.

6) Implantation de conteneurs de collecte.

L'association « A tout' vapeur » a, sollicité la commune pour implanter un conteneur de récupération des vêtements. Le SYGOM nous a également sollicités pour un conteneur papiers. Après débat, le Conseil refuse l'implantation d'un conteneur papier, considérant que cela brouillera la lisibilité des consignes de tri en sacs jaunes.

En revanche, sensible aux aspects insertion et recyclage, le Conseil décide, à la majorité (1 contre et 3 abstentions) d'autoriser l'implantation d'un conteneur textile sur le parking du cimetière.

7) ENEDIS : Convention

M. le Maire a rencontré ENEDIS suite aux dysfonctionnements constatés lors des travaux de la rue Mauger. Il a évoqué les difficultés à mener une réflexion stratégique sur les infrastructures énergétiques par manque de données. ENEDIS a donc proposé la signature d'une convention permettant le transfert des informations dont elle dispose.

8) Communication.**a) Mise en place de la charte graphique**

Désormais, une charte graphique est déclinée dans les supports de communication de la commune.

b) Point sur la circulation de l'information

Afin de traiter correctement la communication des événements communaux, il est demandé de prévenir au minimum 15 jours avant leur date pour permettre la création de documents de qualité.

c) Point sur les vecteurs de communication de la commune

Nous disposons d'ores et déjà de différents supports de communication : site internet, flyers, journal trimestriel, newsletter. La question est posée du recours à une lettre papier en supplément pour des sujets ponctuels. Après débat, il est décidé de ne pas donner suite. Toutefois, à titre exceptionnel, une lettre pourra être réalisée.

d) Calendrier des événements communaux

Un calendrier des manifestations organisées par les acteurs de la commune est constitué afin d'en maîtriser la promotion.

9) Informations diverses

- M. le maire d'Ecos nous informe de la mise en révision du PLU de sa commune.
- Une formation au BAFA est mise en place par SNA. Information disponible en mairie.

Le déploiement du THD (suite...)

Début avril 2017 a eu lieu une réunion d'information de la nouvelle communauté de communes (Seine Normandie Agglomération) sur le déploiement du très haut débit internet sur notre territoire.

Le projet fut présenté principalement par Hervé Maurey (sénateur), président d'Eure Numérique et Frédéric Duché président de la S.N.A.

Le président d'Eure Numérique a fait une description des quatre scénarios envisagés, mettant en regard les qualités de services et leurs financements. Le projet est prévu pour se terminer au maximum à l'horizon 2020.

Ce n'est plus la « fibre au village » annoncée en 2016 au niveau de la CCAE qui est prévue, mais de nouveau l'option FttH « fibre à l'abonné » comme l'avait envisagé l'ancienne majorité départementale pour la CCAE, en 2014...

Pour ce qui est de Notre-Dame de l'Isle, les scénarios possibles prévoient le FttH à 99%... ! A noter que le coût de raccordement pour chaque abonné serait de 150 € .

Les quelques communes « laissées pour compte » dont le raccordement est plus onéreux à cause de difficultés techniques particulières ou parce que le débit chez elles est déjà assez satisfaisant (> 8Mo), seraient équipées à leur tour dans une 2^{ème} phase (2021-2023) grâce à l'argent récupéré auprès des abonnés profitant des infrastructures mises en place lors de la première phase... **Alain Favresse**

Restez informés

Vous êtes très nombreux à apprécier d'être informés par ce bulletin, tous les trimestres, sur ce qui se passe dans notre village... mais, même dans une petite commune comme la nôtre, souvent, il s'en passe « des choses » en 3 mois... !

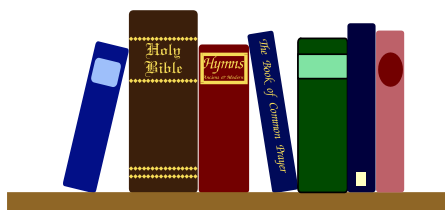
Si vous désirez suivre l'actualité plus régulièrement, être avertis en urgence (modification d'horaire ou de lieu de réunion, de spectacle, annonce d'événement exceptionnel), n'hésitez pas à vous inscrire sur la liste des destinataires de la « Lettre de Notre-Dame de l'Isle », en remplissant le formulaire que vous trouverez sur votre site :

<http://www.notre-dame-de-lisle.fr>

à l'onglet «contact»...

Alain Favresse

BIBLIOTHEQUE DE NOTRE-DAME DE L'ISLE

**HORAIRES D'OUVERTURE :**

Située au rez-de-chaussée de la mairie
La bibliothèque est ouverte chaque
vendredi de 15h00 à 19h00
excepté les jours fériés.

En dehors de la période estivale (pour partie) et de la semaine entre Noël et le jour de l'An, notre équipe s'efforce de maintenir l'ouverture pendant les vacances scolaires.

Vous trouverez sur le **site de la mairie**, dans la rubrique « **Vie quotidienne / Bibliothèque** » toutes les informations nécessaires ainsi que la liste des **nouveautés** régulièrement mise à jour.

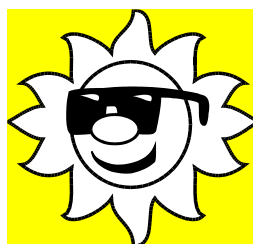
Citons, à titre d'exemple, quelques-unes des dernières acquisitions, parmi les romans adultes :

- *L'homme de leur vie* de Françoise Bourdin
- *Le saut de l'ange* de Lisa Gardner
- *Le Philosophe qui n'était pas sage* de Laurent Gounelle
- *Te laisser partir* de Clare Mackintosh
- *Un appartement à Paris* de Guillaume Musso
- *L'homme qui voyait à travers les visages* d'Eric-Emmanuel Schmitt
- *Selfies* d'Adler Olsen
- *Demain les chats* de Bernard Werber.

Notre bibliothèque est affiliée au réseau des bibliothèques départementales de prêt de l'Eure. Nous œuvrons donc en partenariat avec la Médiathèque Départementale d'Evreux (MDE), ce qui nous permet de renouveler une bonne partie de notre fonds deux fois par an. Le dernier échange a eu lieu le 10 mai 2017. Nous avons procédé au remplacement d'environ cinq cents ouvrages, tout public et tout genre confondus.

Tout au long de l'année, des demandes spécifiques peuvent également nous être transmises ; une navette passe chaque mois pour apporter les ouvrages demandés en dehors des échanges annuels.

N'hésitez pas à nous solliciter à ce sujet !



L'été approche ; venez faire provision de lectures pour agrémenter vos vacances. Cela pourra être l'occasion de vous inscrire si ce n'est déjà fait et / ou de découvrir un nouvel auteur. Il y en a pour tous les goûts !

Vous pouvez aussi nous contacter à l'adresse suivante :

biblio@notre-dame-de-lisle.fr

Bel été à tous !

La responsable de la bibliothèque
Agnès Guillemard

Le salon du livre revient !



Que les amoureux de la littérature et de la poésie savourés dans un bel endroit retiennent la date du 25 juin 2017 : ce premier dimanche d'été sera marqué par la tenue du deuxième salon « Notre-Dame de Lire » organisé dans notre commune sur l'esplanade du bord de Seine par l' AISLC, l'Association Isloise Sport, Loisirs et Culture.

Comme lors de la première édition de 2015, une cinquantaine d'écrivains, auteurs de romans, de recueils de poèmes ou d'ouvrages pour les enfants, ainsi que des créateurs de bandes dessinées viendront dédicacer leurs œuvres.

Une quinzaine de tentes et barnums aménagés en enfilade permettront à la fois aux auteurs et aux visiteurs d'échanger en toute quiétude, à l'abri du soleil si la météo participe à la fête, au sec si les nuages et la pluie s'invitent...

Notre ami Michel de Decker, historien, chroniqueur radio, homme de télévision bien connu et auteur de nombreux ouvrages historiques, présidera de nouveau cette manifestation!

D'autres vedettes révélées par les média TV ou radio seront là : Jean-Sébastien Petidemange de RTL, Fabien Leoeuvre, l'ami des stars, natif de Vernon ainsi qu'Anne Richard (héroïne de la série « Boulevard du Palais ») ou encore Maureen Dor.

Vous aurez donc le choix parmi quelques cinquante auteurs venus dédicacer leurs œuvres. Parmi les auteurs de BD présents figurera celui que connaissent bien ceux qui écoutent France Bleu Normandie : Frédéric Romanuick, et son complice Cordoba la version papier de « Nono et Moumoune », la série humoristique qui cartonne depuis maintenant plus d'un an dans toutes les librairies et manifestations littéraires de Normandie.

Au total, plus de deux cents ouvrages différents seront proposés.

Pour ceux qui hésiteront dans leurs choix, deux animations sont prévues : d'abord, une série de « cafés littéraires » animés par Richard Gauthier de France Bleu Normandie ; ensuite, des séances de « lectures publiques », proposées par Jonathan Juery du « Théâtre de l'Astragale » que les enfants du village ont adoré dans nos deux derniers spectacles de Noël.

Comme lors de la précédente édition, le « Bateau Atelier » de Bertrand de Vautibault fera partie de la fête, ainsi que la Bibliothèque sonore de Vernon.

Anouk Journo-Durey, auteure de fictions pour la jeunesse et de romans, ainsi que fondatrice de l'association *Dixit* animera un atelier d'écriture.

Quant à Daniel Lacotte, il fera vibrer vos neurones avec un grand quiz sur la langue française .

Enfin, un quatuor de cuivres de jeunes musiciens rouennais ponctuera la journée de joyeuses interventions !

On ne pourra que saluer l'énergie déployée par la trentaine de bénévoles, habitants de Notre-Dame de l'Isle et des communes voisines.

Tout cela ne serait pas envisageable sans l'aide matérielle précieuse des « Comités des Fêtes » de Notre-Dame de l'Isle, de Port-Mort et de Pressagny l'Orgueilleux et la participation financière de nombreux artisans, commerçants, entreprises, ainsi que celle des communes.

La logistique commerciale sera assurée par Valérie Petit, de la librairie « Au marque page » des Andelys.



J.-P. Croizé et P. Billard

Ça se passe à Notre-Dame de l'Isle

Soirée « Enfants du Monde »

Le samedi 1^{er} avril s'est déroulé au clos Galy le dîner annuel pour « Enfants du Monde France » organisé par Nathalie Tison, Secrétaire nationale de cette association.

La première partie de la soirée fut consacrée à un reportage sur la Bolivie fait par Gwenaëlle, une jeune archéologue qui mena des recherches dans ce pays durant plusieurs mois afin, entre autres objectifs, de mieux s'approcher des Boliviens. Avec de splendides diapositives (désert de sel le plus grand du monde, mines d'argent, parcs naturels, missions jésuites etc.) et des anecdotes vivantes elle sut de façon simple nous communiquer son intérêt pour ce pays qu'elle qualifie de très authentique et « à part » en Amérique latine, car écartelé encore entre son art de vivre ancestral et les pressions du grand marché mondial.

Puis s'ensuivit un dîner choisi accompagné de vins offerts par l'association durant lequel la soixantaine de participants put échanger de façon très conviviale jusqu'à une heure tardive.

Des photos de paysages saturés de couleurs et de visages andins expressifs égayaient les murs de la salle alors que des tables accueillait de jolis objets artisanaux proposés à la vente.

Est-il nécessaire de rappeler que les bénéficiaires de cette soirée participent à la poursuite des deux objectifs majeurs de cette belle association qui, avec ses bénévoles et ses sympathisants, soutient 53 partenaires à travers 10 pays : aider des enfants en difficulté sur leur lieu de vie et en aider d'autres, sans avenir, à trouver en France, avec le concours du Ministère des Affaires Etrangères, une famille.

Soirée très réussie à ne pas manquer l'an prochain... !

Catherine de La Brosse

Repas des anciens



Cette année encore, nos séniors ont été honorés à l'occasion du traditionnel repas des anciens qui s'est tenu le dimanche 12 mars dernier à la salle du clos Galy.

Près de soixante-dix personnes ont assisté au dîner.

Après le traditionnel discours du maire, le spectacle été



assuré par un chansonnier bien connu des cabarets parisiens, Daniel Rabier, qui nous a régales de sa faconde et ses jeux de mots hauts en couleurs.

Le repas des anciens est aussi l'occasion de faciliter la rencontre et l'échange

entre les générations : nos aînés ont donc été servis par les jeunes bénévoles de la commune. Un grand merci, donc, à Pauline, Damien, Axel et Clémence qui ont œuvré de bon cœur pour la réussite de cet après-midi festif.

« Poésie et musique » à Notre-Dame de l'Isle



Le 25 août prochain, le Festival de Musique de Chambre à Giverny revient dans notre commune avec la programmation suivante : les « Sept romances »

de Dimitri Chostakovitch (1906-1975) sur des poèmes d'Alexander Blok, considéré comme le plus grand poète russe à côté d'Alexandre Pouchkine, les « Nuits d'été » d'Hector Berlioz (1803-1869), d'après des poèmes de Théophile Gautier et « Chanson perpétuelle » d'Ernest Chausson (1855-1899) d'après un poème de Charles Cros, ami de Rimbaud et de Verlaine...

Tout cela interprété par une soprano accompagnée par un pianiste et un quatuor à cordes.

Ce programme, dans lequel musique et poésie s'interpénètrent

alliant « sens » et « sentiments » (Hegel), ne peut qu'être adapté pour ceux, entre autres, qui cherchent à apprivoiser l'art vocal.

Aussi nous vous attendons nombreux, amateurs éclairés ou néophytes, à venir en apprécier les différentes facettes lors de ce concert...



Martial Caillebote, Jeune homme au piano, 1876, 81,3 x 116,8 cm
Bridgestone Museum of Art, Tokyo

Catherine de La Brosse

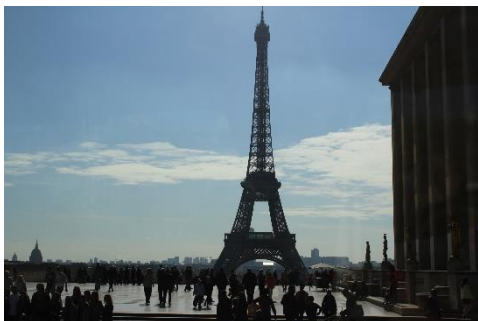
Programme des festivités

Des Islois à Paris

Le dimanche 2 avril dernier, le Comité des fêtes organisait une sortie à Paris pour les habitants de la commune. Près de cinquante personnes ont répondu à l'appel, place de l'Église pour un départ en car vers 10 heures.



Au programme un repas-croisière sur la Seine en bateau-mouche ainsi qu'une visite en bus des principaux monuments de la capitale. Après une halte près de la tour Eiffel, photographiée ici par un participant depuis l'esplanade du Trocadéro, les convives ont embarqué pour une navigation gastronomique des près de deux heures au cœur de Paris.



Le beau temps s'étant mis de la partie, tout le monde a pu profiter de cette journée ensoleillée qui s'est achevée vers 17 heures,

moment du retour vers Notre-Dame de l'Isle.

Un bureau renouvelé

Lors de son assemblée générale du 3 mars 2017, le comité des fêtes a élu un nouveau bureau pour trois ans :

Président :	Luc Potin
Vice-président :	Charles Maillard
Trésorière :	Isabelle Beauté
Trésorière- adjointe :	Denise Regnault
Secrétaire :	Sylvie Méheust
Secrétaire-adjoint :	Luc Potin

A noter dans vos agendas !



A l'approche des beaux jours, le comité des fêtes vous rappelle son programme de festivités.

N'hésitez pas à apporter votre concours au montage et démontage des structures ou à l'organisation de ces événements.

Samedi 10 juin	Montage de la tente en bord de Seine (RV : 7h 30 à la chapelle de Pressigny-le-val)
Dimanche 11 juin	Rallye pédestre, suivi d'un apéritif. Vous pouvez apporter votre pique-nique !
Samedi 17 juin	Montage du bar et des accessoires (le matin)
Vendredi 23 juin	Feu de la Saint Jean
Samedi 1 juillet	Préparation des foires à tout (panneaux de circulation – parking – barbecue – paillasse - traçage)
Dimanche 2 juillet	Foire à tout
Dimanche 9 juillet	Foire à tout
Vendredi 14 juillet	Repas champêtre (à partir de 12h30)
Samedi 15 juillet	Démontage
Samedi 07 octobre	Moules frites
Samedi 18 novembre	Couscous
Samedi 20 janvier 2018	Choucroute
Dimanche 18 février 2018	Loto

Merci de votre aide à tous,
Venez nombreux !

Le président du Comité des fêtes
Luc Potin

Vie pratique - réglementation

Vous envisagez de rénover votre maison ? Construire ? Changer votre chaudière ? Investir dans les énergies renouvelables ? Ou simplement faire des économies grâce à des gestes économes ?

Vous hésitez sur le choix d'un prestataire ? d'une étude ? d'une solution ?

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Eure (ALEC 27), association loi 1901, soutenue par la Région Haute-Normandie, le département de l'Eure et l'Agence De l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) vous conseille et vous accompagne dans vos tous projets.

Contactez Loïc Gaudoin, conseiller Info-énergie au 02.32.59.25.70

ou rendez vous dans votre agence locale :

20, rue du Maréchal Foch

27400 Louviers

Email : eie@alec27.fr / Site : www.alec27.fr



Usage des appareils bruyants

L'usage des outils et appareils bruyants (tronçonneuses, tondeuses à gazon, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral.

Voici les plages horaires où leur utilisation est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 19h 30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Feux de jardin

Les feux de jardin sont réglementés par arrêté préfectoral.



**Ceux-ci sont autorisés
du 15 octobre au 15 mars
uniquement.**

Il convient, naturellement, de prendre les précautions nécessaires pour ne pas gêner le voisinage et éviter les risques d'incendie (attention, en particulier, au vent...).

Élagage et entretien des cours d'eau



La réglementation impose aux propriétaires d'arbres débordant sur la voie publique de les élaguer régulièrement afin qu'ils n'entravent pas la circulation des piétons ou des véhicules.

De même, les branches ne doivent pas entrer en contact avec les lignes électriques ou du réseau téléphonique.

Il appartient aux riverains **d'entretenir le lit du Catenay** pour permettre son flux normal. La préservation de la qualité des eaux est de la responsabilité de chacun.

DÉCHÈTERIE D'AUBEVOYE

Heures d'été depuis le 1er avril



**DÉCHÈTERIE
D'AUBEVOYE**

3, rue de l'étang :
02.32.53.26.35

Horaires d'ouverture :
du lundi au samedi

HIVER (du 1^{er} oct. au 31 mars)
08h30-11h45 — 14h00-16h45

ÉTÉ (du 1^{er} avril au 30 sept.)
08h30-11h45 — 14h00-17h45

Informations utiles

MAIRIE	Assistantes maternelles	ARTISANS	GITES RURAUX
35, rue de l'église 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Tél. : 02.32.52.60.90 Courriel : mairie@notre-dame-de-lisle.fr Horaires d'ouverture : Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 17 h 30 – 20 h	Fortier Maryse 6, rue du Moulin Tél. : 02.32.52.05.75 Turgis Isabelle 8, rue Lucien Lefrançois Tél. : 02.32.77.40.15	AC Couverture Zinguerie 3, rue Henri Delavigne Mobile : 06.47.39.22.59 A2CM Masset - charpente 8, rue Georges Mauger Tél. : 02.32.53.45.52 Cellier Laurence La Fée Hirondelle Accessoire de mode faits main Mobile : 06.24.45.92.07 laurence@lafeehirondelle.fr CREADESIGN27 - Agencement (Menuiserie, Parquet, Isolation) Nicolas Desaleux 21 rue de l'Eglise Mobile : 06.14.40.31.54 Creadesign27@hotmail.fr Di Giulian Eric - maçonnerie 19, rue d'Hennezis. Tel : 02.32.52.27.61 Gaoudi - Peinture 8, route de Mézières Mobile : 06.09.91.58.09 Lorailier Bernard - Plaquiste 10, rue de la Ceriseraie Mobile : 06.14.80.70.94 Tel. : 02.32.77.49.20 Fax : 02.32.52.47.60 Méheust Reynald Travaux publics 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.82.45.95.94 Pertoldi Karine Graphiste freelance 18, rue de Mézières Tél. : 02.32.53.20.22 Mobile : 06.16.81.34.73. Skaziak Eric, parcs et jardins 9, rue Emile Breton Tél. : 02.32.52.63.09 Mobile : 06.10.19.31.91. RVS Desmousseaux Bruno Vente de remorques Tel : 02.32.53.75.40 Fax : 02.79.04.00.11 www.remorques-val-de-seine.fr M. JEGADO Chauffage, Electricité, Plomberie 15, rue des Andelys 27940 Notre Dame de l'Isle Tel. : 02 32 53 75 25 courriel : contact@sarl-jegado.fr www.jegado-chauffage-vernon.fr/	Gîte Charmoye, Gîte de France n° 919 Tél. : 02.32.39.53.38 (centrale de réservation)
ECOLE	ASSOCIATIONS	SANTÉ / BIEN ÊTRE	SERVICES D'URGENCE
Ecole de Notre-Dame de l'Isle 12, rue du Clos Galy, 27940 Notre-Dame-de-l'Isle Tél. : 02.32.52.28.22. Ecole de Pressagny-l'Orgueilleux 11 rue aux Huards 27510 Pressagny-l'Orgueilleux Tél. : 02.32.21.67.10	Comité des fêtes de Notre-Dame de l'Isle Président : Luc Potin Mobile : 06.83.62.48.92. Accordéon Club de Normandie Sylvie Méheust 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.87.78.50.45 AISLC (Association Isoise Sports Loisirs Culture) Présidente : Pascale Billard 23, route de Vernon Tél. : 02.32.52.03.78 Club sportif et d'éducation canine de Notre-Dame de l'Isle Clos Bonvalet, chemin de la Ceriseraie. Tél. : 02.35.34.77.68. Mobile : 06.85.26.95.53. Amicale Canine de Pressagny rue des Prés Tél. : 06.20.13.86.68 Association culturelle orthodoxe de Vernon et sa région, 10 rue du Moulin, Pressagny le Val	Infirmières D.E. Sylvie Goulay & Nicole Saunier Tél.: 02 32 52 58 72 Cabinet : 81, Grande rue, 27940 PORT-MORT. Sur rendez-vous	Pompiers : 18 Samu : 15 SOS Médecins 02.32.33.32.32 Hôpital Vernon : 02.32.71.66.00 Gendarmerie : 17 ↳ Les Andelys : 02.32.54.03.17. Eau (Sogea) : 02.32.38.14.57 EDF : 0810 33 30 27 SOS Essaim d'abeilles M. Doré 49 bis, rue de l'église Tél. : 02.32.52.04.44 Mobile : 06.20.71.39.69. SOS Essaim de guêpes M. Fouquet Mobile : 06.43.27.87.61
Seine	INDUSTRIE	MENTIONS LEGALES	
Seine Normandie Agglomération 12 rue de la Mare à Jouy 27120 DOUAINS Tél. : 02 32 53 50 03 Horaires d'ouverture : Tous les jours sauf le samedi : 8h30-12h00 ; 13h30-17h30 Antenne locale 13, rue Lavoisier 27702 LES ANDELYS Tél. : 02.32.71.25.20. courriel : contact@cc-andelys.fr Horaires d'ouverture : Tous les jours sauf le samedi : 8h45-12h30 ; 13h45-17h30 jeudi :-18h30 vendredi:-16h30	Aco Produits Polymères SA Le quai à bois Tél. : 02.32.51.30.55. GSM Granulats Route des Andelys Tel : 02.32.52.61.90 Fax : 02.32.77.45.97	Périodique communal de Notre-Dame de l'Isle (27-Eure) Directeur de Publication : Thibaut Beauté Pdt du comité de rédaction : Christophe Lacaille Membres : Muriel Baumgartner ; Alain Favresse ; Catherine de La Brosse ; Christian-Marie Monnot. Ont aussi participé à ce numéro : Pascale Billard ; Thibaut Beauté. Agnès Guillemard Maquette : Christophe Lacaille ; Alain Favresse Tirage ~ 330 exemplaires Imprimeur : Impact communication – 27110 Crosville la vieille.	
DEPARTEMENT DE L'EURE	RESTAURANT		
Conseil général de l'Eure Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX Tél. : 02.32.31.50.50. Fax : 02.32.33.68.00. www.eure-en-ligne.fr/cg27 Président. Sébastien Lecornu	Le Croco de l'Isle 1 Rue de l'Église, 27940 Notre Dame de l'Isle Tel : 02 77 19 64 52 http://crocodelisle.com/		
SERVICES DE L'ETAT			
Préfecture de l'Eure : Boulevard Georges-Chauvin 27022 Evreux Tél. : 02.32.78.27.27. Sous-préfecture des Andelys 10, rue de la Sous-préfecture 27705 Les Andelys Tél. : 02.32.54.74.87			